

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le mercredi 23 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 17 mars 2022
Nombre de présents	26	
Nombre de pouvoirs	9	Date de l'affichage : 29 mars 2022
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Aline DUZERT,  
Mme Audrey VERGELY donne pouvoir à M. Julien RELAUX,  
Mme Marylène DESTANDAU donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME,  
M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES SUR L'ANNEE 2021**

**VU** l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT DU 11 MARS 2022.

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'annexer au compte administratif, le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville,

**CONSIDÉRANT** que ce bilan figure dans le tableau joint en annexe, comportant les détails et caractéristiques de chaque opération.

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** du bilan des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bilan.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is mostly illegible but appears to include 'Mairie de Dax'.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »